1 an
6 numéros
–
12 €

MAGAZINE PUBLIÉ PAR L'ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

Pour Noël, offrez un abonnement à HUMAINS

TOUS LES DEUX MOIS :

- L'ACTUALITÉ DES DROITS HUMAINS EN FRANCE ET DANS LE MONDE
- DES ARTICLES DE FOND
- DES PROPOSITIONS D'ACTIONS
- DES RESSOURCES SPIRITUELLES POUR NOURRIR SON ENGAGEMENT

ABONNEZ-VOUS SUR :
WWW.ACATFRANCE.FR/S-ABONNER

ACAT 2019 - GRAPHISME : ACAT - PHOTO : REUTERS/GORAN TOMASEVIC.

ACAT france

POURQUOI L'ACAT S'INTÉRESSE-T-ELLE À LA POLITIQUE DU MAINTIEN DE L'ORDRE EN FRANCE ?

TEXTE **YVES ROLLAND, vice-président catholique de l'ACAT**

Nous publions un extrait de la déclaration adoptée par le Comité directeur le 6 juillet 2019, expliquant le positionnement de l'ACAT sur la politique du maintien de l'ordre en France.

Occuper des ronds-points pour demander la démission d'un président de la République et la dissolution de l'Assemblée nationale, applaudir quand des établissements et des monuments publics sont saccagés, justifier le tabassage de policiers à terre au nom de la justice à rendre aux victimes de violences policières, tous ces événements – qui ont notamment été observés lors des manifestations dites « des Gilets jaunes » – ne sont ni dans la nature ni dans la mission de l'ACAT. Toutefois, l'utilisation par l'État de la force publique nous a interpelés et nous choque.
Quelle légitimité aurions-nous à défendre ailleurs les victimes de traitements cruels, inhumains et dégradants si nous fermons les yeux sur l'utilisation que fait notre gouvernement des forces de police et de gendarmerie, chargées du maintien de l'ordre, au motif que celles-ci remplissent un rôle essentiel en matière de sécurité notamment dans la lutte contre le terrorisme ? Le nombre de manifestants mutilés, handicapés à vie, au cours de manifestations depuis novembre 2018, l'augmentation corrélative de l'usage d'armes présentées comme « non létales » à l'origine de ces blessures et l'évolution des techniques de maintien de l'ordre elles-mêmes confirment les craintes exprimées dans le passé.

Si nous condamnons fermement le niveau de violence de certains manifestants, nous ne pouvons que nous interroger sur la pertinence et la nécessité de ripostes d'une vigueur aussi extrême. Le déni par le ministère de l'Intérieur de toute violence exercée par les forces de l'ordre à l'encontre de manifestants s'entend comme une absolution *a priori* d'éventuels débordements. Il fait écho aux déclarations de certains syndicats de police qui dénient à l'autorité judiciaire toute légitimité pour mettre en cause des policiers, quand bien même leur comportement serait susceptible de caractériser une infraction pénale.

Cette surenchère dans le déni entraîne une tension entre la police et les citoyens, dont les rapports ne seraient plus envisagés qu'en termes d'opposition, loin des scènes de fraternisation que nous avons connues après les derniers attentats. Cette évolution se traduit dans des modifications législatives dont la conséquence la plus visible est l'extension au droit commun de dispositions conçues à l'origine pour faire face à des situations exceptionnelles, comme le terrorisme et l'état d'urgence, qui remettent en cause le droit de manifester et donc la liberté d'expression. La désinvolture avec laquelle le gouvernement français a accueilli les demandes d'explications de la Haute Commissaire aux droits de l'homme et des rapporteurs spéciaux des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme et sur l'exercice du droit de réunion pacifique et d'association durant ces événements n'est pas acceptable : nul pays, nul peuple ne peut se prétendre immunisé contre des pratiques attentatoires aux droits humains.

C'est pour toutes ces raisons que l'ACAT est vigilante et qu'elle persiste à documenter, analyser et à l'occasion dénoncer les pratiques et comportements susceptibles, dans la pratique du maintien de l'ordre, de constituer une négation de l'humanité des manifestants et une atteinte disproportionnée à leurs droits. Convaincus qu'il est nécessaire de bien connaître ce sujet délicat avant d'en débattre et d'agir, nous vous invitons, adhérents individuels ou groupes, à vous approprier le travail développé par le pôle Programmes et plaidoyers du Secrétariat national, qui concerne notre vie quotidienne et l'exercice de nos droits de citoyens. Nous nous donnerons ainsi les moyens de pouvoir, ensemble et avec nos Églises respectives, contester l'organisation d'une société fracturée entre sa police et ses citoyens, avec comme seule assurance, celle de la banalisation de la violence à tous les niveaux.